



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC


Reprise de la séance du conseil municipal

Avis public est par les présentes donné aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly que la séance du conseil municipal prévue le 17 février 2026 n'a pu être tenue, faute de quorum.

En conséquence, cette séance sera reprise le mardi 24 février 2026 à 20 h, à la salle du conseil de la municipalité.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,

ce 19e jour de février 2026.



Jason Bergeron, directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly